

ordinaire compétence législative. Dans les comités de cette Chambre il apportait la plus lumineuse et la plus efficace collaboration. Telle législation publique d'une capitale importance est due à son énergique initiative et à son patient labeur. Il était de ceux qui disent toujours: "Non recuso laborem." Avec lui, c'est un des rares survivants de l'âge pré-confédératif qui disparaît. Pour ma part, je regretterai longtemps ses conversations si nourries de réminiscences, dont chacune était une captivante leçon d'histoire contemporaine. Et maintenant, qu'on me permette d'adresser un adieu ému à mon collègue et ami, Monsieur le Sénateur Tessier. Nos relations dataient de plus de quarante ans. Mais en ces dernières années elles étaient devenues plus intimes et plus continues. Et c'est alors que j'ai appris surtout à l'estimer et à l'apprécier comme il le méritait. En effet, ceux-là seuls qui touchaient de près sa vie pouvaient constater quelle était sa valeur humaine et sociale. Ce que l'on devait principalement admirer chez lui, c'était la rectitude de l'esprit et la bonté du cœur. Il possédait à un degré remarquable la faculté du discernement. Sans en faire état, et parfois même sans le manifester, il savait appliquer aux hommes, aux actes et aux paroles un jugement, souvent d'expression caustique, et presque toujours d'une rare justesse. Il ne s'arrêtait pas à l'apparence, mais savait atteindre la réalité. Affable sans cesser d'être digne, d'une courtoisie jamais en défaut, il demeurait parmi nous le type accompli du gentilhomme de la vieille école. Que dire de sa bonté, de son humanité? Son humble discrétion ne pouvait dissimuler entièrement la générosité silencieuse qui soulageait tant de misères et secourait tant d'infortunés. Seule, une âme-sœur, que l'on pouvait appeler "le témoin de sa vie", et à laquelle je ne saurais m'empêcher de rendre en ce moment un respectueux hommage, pourrait dévoiler les secrets de cette bienfaisante collaboration dans la grande œuvre de miséricorde, la plus belle, la plus haute, et la plus pure qui se puisse accomplir ici-bas.

Notre collègue défunt s'étonnerait de cet éloge, car la sincère humilité était l'une de ses vertus. Mais je sais que dans cette Chambre, et en dehors de cette Chambre, je sais surtout que dans ce vieux Québec dont il était l'un des premiers citoyens, un concert de voix émues en attesterait la vérité.

L'honorable sénateur Tessier n'est plus parmi nous. Mais sa mémoire y demeure comme elle demeurera impérissable dans les multiples domaines où s'est exercée son activité chrétienne et humanitaire.

Les collègues dont nous pleurons la perte nous ont quittés pour le séjour de la paix

éternelle. Et en nous quittant ils nous ont enseigné une fois de plus cette leçon, que la vie humaine, quelle que soit sa durée, n'est qu'un court passage, et qu'il faut savoir la bien vivre, si l'on veut apprendre à bien mourir.

L'honorable RODOLPHE LEMIEUX: Honorables sénateurs, je n'essaierai pas d'ajouter à ce que les deux leaders de la Chambre ont dit de nos collègues défunts, ni à ce qu'a dit mon excellent ami de Grandville (l'honorable M. Chapais) s'il ne m'était arrivé d'avoir été très intime avec la plupart d'entre eux. La sinistre Faucheuse a abattu plusieurs de ceux qui s'étaient élevés à la situation de chefs dans l'arène politique de notre pays. Nous avons rendu hommage à la mémoire des distingués collègues que nous avons perdus. Leur souvenir ne périra pas.

Je fus peut-être l'un des premiers, au Parlement, à connaître intimement le sénateur Gideon Robertson, parce que j'avais le privilège de représenter le ministère du Travail lorsqu'il commença à figurer à la direction d'une vaste et intelligente union des employés du télégraphe; et, il se peut que vous vous en souveniez, la législation communément connue sous le nom de loi Lemieux s'appliqua pour la première fois dans le cas d'une menace de grève de l'Union des télégraphistes—grève qui allait bouleverser le pays. Grâce aux bons offices de M. Robertson, comme on l'appelait alors, et à sa connaissance de la *Loi des enquêtes sur les différends industriels*, grâce aussi à sa loyauté, non seulement envers les travailleurs, mais envers les capitalistes, la grève se régla et donna lieu à l'établissement du premier précédent qui servit au règlement d'un grand nombre de cas soumis depuis au département du Travail.

Après avoir observé de près le sénateur Gideon Robertson de mon siège à la Chambre des communes, puis ensuite au Sénat, et après avoir suivi la mission qu'il remplit brillamment en représentant le Canada à la Société des Nations, je puis dire qu'il aurait atteint à n'importe quelle situation au Canada; et cette déclaration à l'endroit d'un autodidacte, contient un grand éloge.

Comment pourrions-nous jamais oublier le parfait sourire de notre cher ami, feu le sénateur Stanfield, dont le sentiment d'humanité imprégnait, pour ainsi dire, chacune de ses actions. Je ne l'ai jamais trouvé, soit en cette Chambre, soit à la Chambre des communes, autrement que disposé à rendre service à ses collègues. Je croirais qu'il eût fait sienne la devise du prince de Galles "Je sers". Il fut un ami loyal des deux partis de la Chambre, et je ne suis jamais parvenu, pour ma part, à